

Projet « Fraude AQDR-AMF »

Rédigé par Claude Major, directeur général de l'AQDR nationale

Depuis avril 2008, l'AQDR a signé une entente de partenariat avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour réaliser un projet d'un an (avec possibilité de récurrence) touchant la fraude chez les personnes âgées. Le nom du projet est « **Serez-vous le prochain poisson?** ». Ce projet est mené par l'AQDR nationale en collaboration avec l'AQDR, section de Sherbrooke, qui a développé au cours des dernières années divers produits reliés à ce problème : dépliants, affiches, napperons, DVD, ateliers de formation et d'information. Ces outils sont maintenant prêts à être déployés sur le territoire québécois avec les adaptations régionales requises.

Nous poursuivons plusieurs objectifs dans le cadre de ce projet. Mentionnons, notamment :

- Amener les personnes âgées à reconnaître les situations de fraude
- Développer des mécanismes de défense et de protection minimaux et efficaces face à ces fraudes
- Proposer un ensemble **intégré** d'outils et adaptés régionalement (dépliants, affiches, napperons, DVD, ateliers d'information et de formation)
- Fournir des outils de référence faciles à utiliser pour prévenir la fraude
- Favoriser la dénonciation des délits
- Identifier les ressources nécessaires à ceux et celles qui ont été fraudés
- Sensibiliser les personnes âgées sur le phénomène de la fraude
- Démasquer les comportements des fraudeurs afin de rendre les personnes âgées moins vulnérables.

1. Qu'est-ce qu'une fraude?

- C'est une tromperie sur la nature, l'origine, la qualité ou la quantité relié à un bien, une marchandise, un montant d'argent...

- C'est un crime de persuasion : en ce sens, il demande la participation de la personne âgée elle-même.

2. Quelques statistiques :

- 61% des victimes ne portent pas plaintes;
- 9% de plaintes rapportées à la police sans qu'un dossier ait été ouvert;
- 31% de plaintes rapportées à la police avec ouverture de dossiers.

Pourquoi si peu de plaintes?

- Isolement des personnes âgées avec un réseau de contacts limité
- Difficulté à dire « non » : facteur de socialisation
- Hésitation à dénoncer : crainte d'être jugé incapable de gérer leurs propres affaires
- Présence d'une certaine crédulité chez les personnes âgées
- Manque d'informations sur « où » et « comment » dénoncer.

3. **Nature de notre projet**

L'AQDR nationale a rejoint 4 sections pour démarrer ce projet : elles furent choisies en collaboration avec l'AQDR, section de Sherbrooke. Ces sections couvrent diverses parties du Québec :

- AQDR, section Sherbrooke (région de l'Estrie)
- AQDR, section St-Michel (région de Montréal)
- AQDR, section Drummondville (région du Centre du Québec)
- AQDR, section Rouyn-Noranda

Une 5^e section nous a offert de se joindre à notre groupe de départ; il s'agit de l'AQDR, section Laval.

Chaque section s'est désignée une personne responsable pour mener ce projet sur son territoire; voici les noms de ces personnes pour chaque section AQDR :

- AQDR, section Sherbrooke : M. Denis Lamoureux
- AQDR, section St-Michel : Mme Lucia Rodriguez
- AQDR, section Drummondville : Mme Louise Rajotte
- AQDR, section Rouyn-Noranda : Mme Julianne Pilon
- AQDR, section Laval : M. Michel Fontaine.

Chaque section a mené au cours des derniers mois plusieurs actions concernant le dossier de la fraude; ils continueront également leurs efforts au cours des prochaines semaines.

Le 11 novembre 2008, une conférence de presse auprès des grands médias nationaux (radio, télévision, journaux) a permis de faire connaître provincialement notre projet. Vous trouverez d'ailleurs sur notre site internet un lien qui vous permet de retracer des photos et articles de journaux diffusés à ce moment-là. Depuis ce temps, nous avons reçu plusieurs demandes de participation de divers organismes : colloque, conférences, animation d'ateliers... Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de l'AMF lors de l'organisation et la tenue de cette conférence de presse.

Espérant que cette article vous éclaire un peu plus sur certaines actions entreprises par l'AQDR pour contrer un fléau important touchant les personnes âgées et ainsi maintenir et accentuer le droit des personnes âgées à la sécurité, la dignité et le respect de leur personne.